

LES TAXIS

Taxi Saint Just : 04.77.65.04.04
Dominique PALLAS : 04.77.65.01.16

LES LIGNES DE PROXIMITÉ

La Région Auvergne Rhône Alpes organise deux lignes de proximité sur le canton de Saint Just-en-Chevalet.

- ▶ **La ligne M215** les jeudis, part de Luré en passant par St Marcel d'Urfé et Juré avant de rejoindre St Just-en-Chevalet.
- ▶ **La ligne M202** les jeudis, part de Chérier, passe par La Tuilière, avant d'arriver à St Just-en-Chevalet.

Transport AQUILON: 04 77 71 46 95

Le coût du trajet est de : **1,50 €**.

LE COVOITURAGE

Covoiturage :
www.covoiturage42.fr



LIGNES DE TRANSPORT

La Région Auvergne Rhône Alpes et son réseau interurbain vous emmènent à travers le département, tous les jours de l'année, pour un tarif unique de **2€**.

La **ligne L21** fait l'aller-retour entre Roanne et Saint Just-en-Chevalet (*dessert sur le canton: Saint-Priest-La-Prugne, La Tuilière, Saint-Just-en-Chevalet, Juré, Crémeaux*).

Retrouvez tous les horaires sur auvergnerhonealpes.fr/435-loire.htm

Attention: les horaires des weekends, jours fériés et vacances scolaires ne sont pas systématiques, ils font partis du « transport à la demande ». Réservation obligatoire au 04 26 47 64 37, du lundi au vendredi de 8h à 18h. Réservation obligatoire la veille du transport avant 15h.



RELAIS TRANSPORT SAINT-JUST-EN-CHEVALET ET SES ENVIRONS



Avec le soutien des municipalités et CCAS du Pays d'Urfé

SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

Pourquoi faire appel à un bénévole « relais transport » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

Pour qui ?

Toute personne habitant la Communauté de Communes de **Saint Just en Chevalet sans moyen de locomotion** ayant besoin d'un dépannage occasionnel. Les personnes doivent être **non imposables** et **adhérer à la charte de l'utilisateur**, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

La zone

Sur le **territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé** et en accord avec les bénévoles chauffeurs, dans les villes proches.

Participation des usagers

La personne transportée versera une **participation à partir de 3 €** (pour les trajets dans la communauté de communes) ou à partir de **5 €** (pour Boën, Feurs, Montbrison, Roanne, Vichy, Cusset, Thiers...) au bénévole. Les participations permettent le fonctionnement du service.

Quand ?

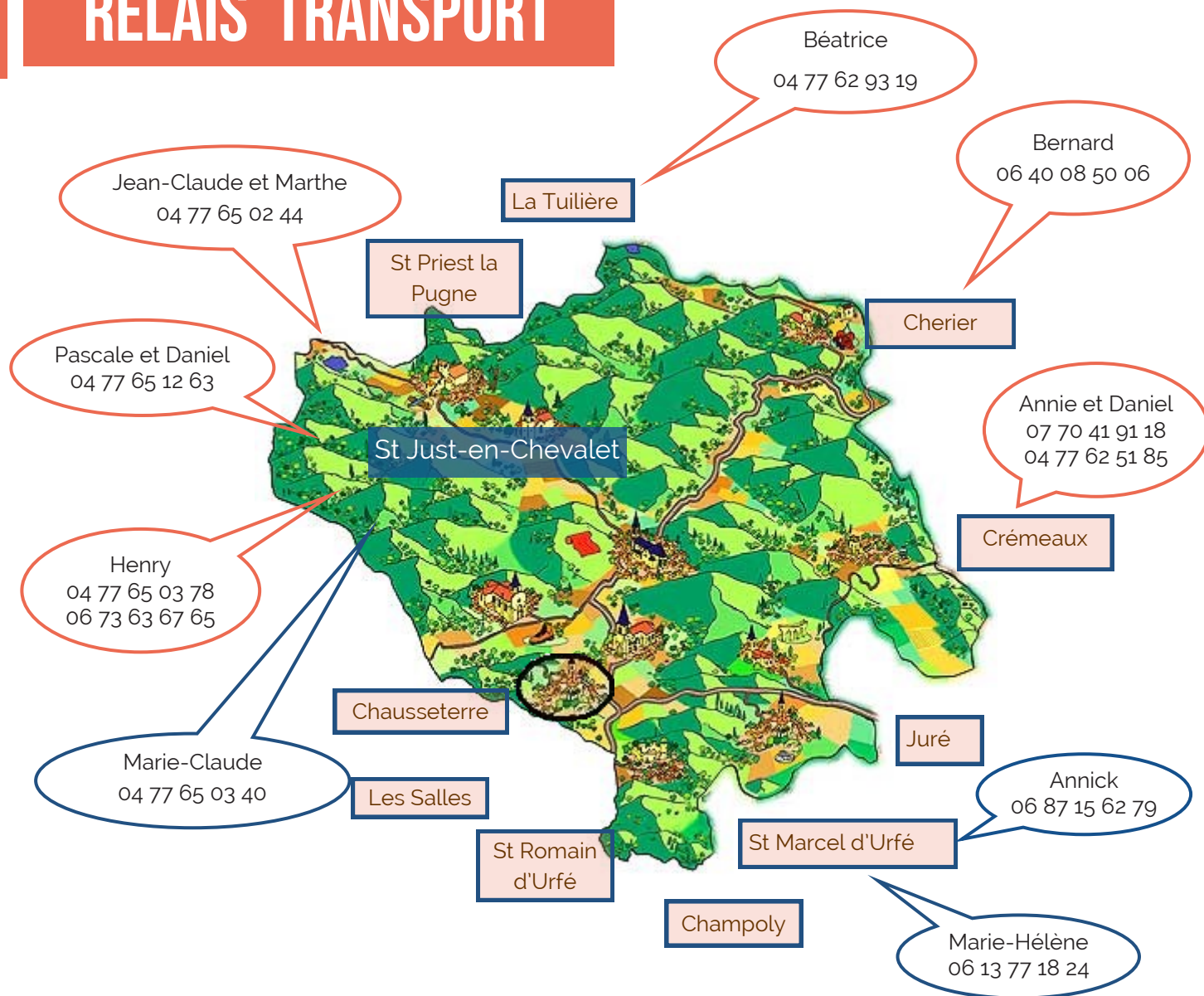
En journée, du lundi au vendredi. En prévenant si possible **48h à l'avance.**

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).
- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

A noter :

Sauf cas exceptionnel et avec l'accord du bénévole-chauffeur, **les animaux ne sont pas admis.**

RELAIS TRANSPORT



En cas d'urgence ou si vous souhaitez être bénévole contactez le 06.81.80.32.04 de 9h à 18h.

Le Relais Transport est également assuré sur le canton de Saint-Germain-Laval : contactez l'équipe au 06.37.39.76.21

